

La collecte du mobilier

Châteauroux Métropole a signé un Contrat territorial de collecte du mobilier avec Éco-mobilier, l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des meubles.

Désormais, les meubles usagés ont un nouvel avenir...

Chaque français jette en moyenne 26 kilos de vieux meubles soit un total de 1,7 millions de tonnes alors que 55% sont enfouis et moins de 23% sont aujourd'hui recyclés. En application de la loi Grenelle II, Éco-mobilier a été créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs de meubles. Cet éco-organisme a pour mission d'organiser la filière de recyclage et de valorisation des déchets d'équipements d'ameublement (DEA). C'est en payant l'éco-participation à chaque achat de mobiliers neufs que le consommateur finance le recyclage sur le même principe que pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

LES OBJECTIFS D'ECO-MOBILIER

Cette nouvelle filière REP (responsabilité élargie du producteur) permet aux collectivités récupérant déjà des meubles en déchetteries ou en porte à porte (encombrants, tout venant, bois...) de confier à Éco-mobilier l'enlèvement, le tri et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) contre la signature d'un contrat territorial de collecte du mobilier.

Sur 1,7 millions de tonnes de tables, lits, matelas et autres meubles de cuisines abandonnés par les ménages chaque année, environ 3% ont été réemployés au travers des réseaux de l'économie sociale et solidaire. Seulement 23% ont été recyclés.

UNE COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT DANS LES DECHETTERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Châteauroux Métropole a signé ce contrat avec Éco-mobilier qui installera progressivement des bennes pour le dépôt gratuit des meubles en déchetteries (y compris les sièges, la literie, le mobilier de jardin...) et organise l'enlèvement et le traitement des DEA collectés séparément. Ce dispositif opérationnel démarre début avril sur la déchetterie des Sablons et d'ici 5 ans, l'ensemble du réseau des déchetteries sera équipé de ces bennes. Un service ouvert gratuitement aux particuliers.

Les déchets qui vont dans la benne mobilier

Sièges, canapés, fauteuils.

Mobilier de jardin.

Literie : matelas, sommiers, cadres de lit.

Meubles de rangement : commode, armoire, bureau (vidés de leur contenu).

Meubles de cuisine et salle bains (sans vasques, éviers, robinetteries).

Parties de meubles.

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

Tapis, poussettes, sièges auto...

Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

Les meubles usagés pourront ainsi être recyclés et non plus enfouis comme auparavant. C'est en payant l'éco-participation à chaque achat de mobiliers neufs que le consommateur finance le recyclage. Les meubles collectés sont regroupés, triés par matière (bois, plastiques, ferraille) et recyclés par filière : bois (fabrication de panneaux de particules ou valorisation énergétique), ferraille (recyclage matière) et plastiques (valorisations matière et énergétique). Certains sont envoyés à part en recyclage spécifique matière (literie, sommier).

CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.